

# Développement rural

## Programme Communal de Développement Rural - Ciney

### Rapport annuel 2023

#### **Etat d'avancement de l'opération.**

Le PCDR de Ciney été approuvé par arrêté du Gouvernement wallon en date du 8 septembre 2011 pour une durée de 10 ans. Depuis son approbation, la commune a travaillé à la mise en œuvre de plusieurs fiches-projets, dont voici l'état actuel d'avancement. Sa validité s'est donc terminée en septembre 2021.

#### Fiche-projet « Maison de village de Haid »

Dès l'acceptation du PCDR par le Gouvernement wallon, la commune a organisé une réunion de coordination relative à la demande de convention-exécution pour le projet de la Maison de village et de services à Haid en octobre 2011.

Après une longue attente, la convention-exécution 2012 pour notre premier projet a été signée par l'autorité représentant la Région et datée du 29 janvier 2013.

Le projet initial de maison de village à Haid a été abandonné en 2014 pour diverses raisons (sécurité, budget, contraintes techniques et urbanistiques, emplacements de parking, etc.). Comme le besoin d'un lieu de rencontre reste tangible dans le village, il a été décidé, au Collège communal et en CLDR, d'étudier différentes alternatives. Celle qui a été retenue est celle de la transformation et l'aménagement de l'église de Haid en maison de village.

Après une visite de l'église de Marcouray, la CLDR et le collège ont approuvé les modifications apportées à la fiche projet initiale.

Le 18 mars 2015, une visite de l'église de Haid a été organisée avec les représentants de la RW.

Un avenant à la convention-exécution a ensuite été introduit en mai 2015. Nous sommes toujours en attente de la signature du Ministre.

Une rencontre avec l'administration et le cabinet s'est tenue le 4 mai 2016.

La ville a interpellé le clergé à plusieurs reprises sans succès.

**Abandon total** du projet et désengagement de la subvention régionale en 2019.

#### Fiche-projet « sécurisation des traversées de village »

La volonté de la CLDR depuis le départ est de rester sur un projet fonctionnel rencontrant les demandes de la population et visant prioritairement la sécurité routière.

La convention exécution nous est parvenue en 2016. Elle a été approuvée par le Collège et ensuite le Conseil avant d'être renvoyée signée.

Le Ministre a signé la convention-exécution en date du 26 juillet 2017.

Un marché public passé avec le STP a été lancé mi-2018. L'étude des travaux et le cahier des charges ont été réalisés. Le marché public est lancé en 2019. L'ouverture des offres s'est tenue le 25 juin 2019. Le marché a été remporté par la société Halloy.

Un avenant à la convention a également été introduit. Le projet porte aujourd'hui sur un montant total de 176 733,15€.

Les travaux ont débuté en septembre 2020 et se sont terminés en 2021. La réception provisoire s'est tenue le 20 janvier 2022.

#### Fiche-projet « Aménagement de la place du Baty à Biron »

En séance du 13 mars 2015, la CLDR a décidé de poursuivre dans la concrétisation de ce projet et de travailler à la rédaction de la fiche-projet.

Une enquête ainsi qu'une réunion dans le village ont été réalisées.

De plus, sur les conseils de Monsieur Gabriel, l'administration s'est rendue à Warnant où un projet d'aménagement de place de village a été réalisé dernièrement.

La CLDR a approuvé définitivement la fiche-projet en date du 17 octobre 2017.

Une réunion de coordination est programmée le 22 février 2018. Une demande de convention exécution est introduite dans la foulée. Elle nous est parvenue en janvier 2019. Elle a été approuvée par le Conseil communal le 11 mars 2019 et revenue signé par le Ministre le 16 mai 2019.

Un marché public pour la désignation d'un auteur de projet a été réalisé. Le marché a été remporté par le bureau Drea<sup>2</sup>m SPRL.

L'avant-projet a été présenté à la CLDR et une réunion d'accompagnement avec la RW s'est tenue le 29 septembre 2020. L'auteur de projet a finalisé le projet définitif pour approbation par la RW.

En juin 2022, la Ministre approuve le dossier de projet.

Compte tenu de l'augmentation des coûts, un avenant financier a été réalisé. Ce dernier a été approuvé par le Conseil communal du 22 novembre 2021 et revenu notifié par l'administration le 08 juillet 2022. Le projet porte aujourd'hui sur un montant total de 733 638,39€ dont une subvention régionale de 388 821,60€ .

Le marché public de travaux a été lancé. Le rapport d'analyse des offres réalisé le 04 novembre 2022. L'ensemble du dossier d'adjudication a été transmis à l'administration pour accord.

Les travaux ont débuté en août 2023 et se poursuivent jusqu'au printemps 2024.

#### Fiche-projet « Aménagement des abords de l'ancienne gare de Braibant »

En réunion du 07 mai 2019, la CLDR s'est penchée sur les prochaines fiches à mettre en œuvre. Trois projets sont ressortis de la discussion et sont choisis pour être approfondis :

- Requalification du hameau des Basses
- Aménagement de la place de l'ancienne gare de Braibant
- Aménagement de la place communale de Leignon

Lors de la réunion du 28 mai 2019 et suite à la visite de terrain du même jour, un ordre de priorité a été établi par la CLDR faisant passer le projet de Braibant en premier lieu.

La CLDR a approuvé définitivement la fiche-projet en date du 09 septembre 2019.

Une réunion de coordination a eu lieu le 02 octobre 2019. La demande de convention-exécution a donc été introduite dans la foulée. Le Conseil communal a approuvé la convention en date du 14 décembre 2020.

La convention-exécution signée nous est revenue en janvier 2021.

Un marché public pour la désignation d'un auteur de projet a été réalisé. Le marché a été remporté par le bureau Drea<sup>2</sup>m SPRL.

L'avant-projet a été présenté à la CLDR. Une réunion du comité d'accompagnement s'est tenue le 08 mars 2022. L'accord sur l'avant-projet nous est envoyé en juillet 2022. L'auteur de projet a finalisé le projet définitif pour approbation par la RW. Celui-ci a été transmis en juin 2023. L'approbation du projet définitif avec la notification de l'avenant nous sont parvenus le 09 février 2024. Le marché public a été lancé dans la foulée.

#### Fiche-projet « Création d'une maison rurale polyvalente et multiservices à Ciney »

Face aux différentes demandes exprimées ainsi que face à l'évolution du contexte communal, un nouveau projet a vu le jour. Il consiste en la création d'un espace partagé et multifonctionnel en centre-ville de Ciney permettant de répondre à plusieurs besoins citoyens.

La CLDR a eu l'occasion d'en discuter lors de sa réunion du 13 juin 2019. Elle a donc décidé de demander l'introduction d'une nouvelle fiche à notre PCDR (un addendum). Celle-ci porte sur la création d'une maison rurale polyvalente et multiservices à Ciney.

Une demande d'addendum à notre PCDR a donc été introduite auprès de la Ministre. Celle-ci a été approuvée.

Une réunion de coordination sur le projet s'est tenue le 26 janvier 2021. La demande de convention-exécution a donc été introduite dans la foulée. Le Conseil communal a approuvé la convention en date du 08 février 2021. La convention-exécution a été signée le 29 juillet 2021 par la Ministre.

Des réunions de travail et des visites de terrain se sont tenues afin de définir encore davantage les limites du projet. Un auteur de projet a été désigné en 2022.

L'avant-projet a été présenté à la CLDR et une réunion d'accompagnement avec la RW s'est tenue le 26 septembre 2023. L'auteur de projet finalise le projet définitif pour approbation par la RW.

# **ANNEXES**

Annexe 1, 2 et 5 : Situation générale de l'opération - Tableau récapitulatif des projets (tableau Excel)

Annexe 3: Tableau rapport comptable et fonctionnement d'un projet terminé.

Annexe 4 : Rapport de la commission locale de développement rural.

**ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2017	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing-out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 <sup>1</sup> PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Fiche 15: Sécurisation des traversées de village	En attente (dossier envoyé le 16/12/2022 et réenvoyé le 13/01/2023)	Aucune réponse...

<b>Etat du patrimoine :</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

<b>Le bien est-il loué ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
<b>Si le patrimoine est loué<sup>2</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
<b>Charges liées à l'exploitation du</b>	Type	Montant annuel	

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>2</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

<b>patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices <sup>3</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	
<b>Réaffectation des bénéfices</b>			

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>4</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Le projet visait des aménagements de sécurité.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	La vitesse au sein des villages concernés a fortement diminuée. Il est devenu plus accessible de se déplacer à pied ou à vélo.

<sup>3</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>4</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR <sup>5</sup>	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur <sup>6</sup>
2017	2022	2023	2022
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée <sup>7</sup>	Réunions de CLDR	Nombre de présents	
	6 mars 2023		12 présents et 7 excusés
	6 avril 2023		14 présents et 6 excusés
	13 avril 2023		12 présents et 6 excusés
	25 avril 2023		11 présents et 5 excusés
	7 juin 2023		12 présents et 8 excusés
Réflexion sur l'opération de développement rural			
Introduction	L'année 2023 a permis à la CLDR de Ciney de continuer à suivre les conventions Développement Rural du premier PCDR. C'est ainsi qu'un point régulier sur l'état d'avancement a été réalisé en réunion. Le fait marquant de cette année est sans aucun doute l'approbation de l'avant-projet de la Maison Rurale Polyvalente de Ciney. En parallèle, la CLDR a pleinement contribué à l'élaboration du nouvel avant-projet de PCDR.		
Les réunions de CLDR	<p><b><u>La réunion du 6 mars</u></b></p> <p>Cette réunion avait pour objectif de présenter la première version de la stratégie de développement. Cette proposition a été élaborée par le bureau DR(EA)<sup>2</sup>M sur base du travail réalisé par la CLDR lors de sa réunion du 11 octobre 2022, ainsi qu'en prenant en compte les résultats des groupes de travail thématiques organisés par la FRW fin 2022. Les réflexions de la CLDR menées lors de cette réunion ont débouché sur une version quasi définitive de la</p>		

<sup>5</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>6</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>7</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

stratégie de développement.

#### **La réunion du 6 avril**

Sur base des différentes idées et propositions de projets émises lors de la première phase de consultation (réunions villageoises, groupes de travail, tables-rondes, interviews de personnes-ressources, consultations en ligne, notamment des jeunes, consultation des enfants...), les agents de développement de la FRW ont proposé 75 fiches-projets. Les membres de la CLDR ont été invités à les découvrir durant 45 minutes. Pour faciliter la découverte et la réflexion, les fiches ont été réparties sur 6 tables correspondant à chacun des 6 enjeux du PCDR. Durant cette phase, les participants ont eu l'occasion d'apporter des commentaires ou compléments d'information sur chacune des fiches.

La CLDR a ensuite été invitée à choisir les projets qui figureront dans le PCDR sur base des critères suivants :

- La réponse aux besoins et demandes des habitants (cf. diagnostic du PCDR)
- Le lien avec la stratégie de développement
- L'intérêt général
- Le réalisme (faisabilité financière et humaine)
- Une attention au Développement Durable

#### **La réunion du 13 avril 2023**

Outre la présentation de l'avant-projet de Maison Rurale Polyvalente (projet du 1er PCDR) par le bureau d'études MJ Architecture, la liste des projets à intégrer au PCDR et à soumettre à l'exercice de la priorisation a été présentée par les agents de développement. Cette liste est le résultat du travail de la réunion du 6 avril 2023. La CLDR a pu y apporter quelques modifications.

#### **Les réunions du 25 avril et du 7 juin 2023**

Ces réunions ont été consacrées à la priorisation des projets.



	L'année 2024 permettra de finaliser l'avant-projet de PCDR avant d'entamer les différentes étapes de reconnaissance du PCDR.
--	--

